

Carte Pastel : Avez-vous la vôtre ?



TOUTE MA MOBILITÉ EN UNE SEULE CARTE.

Ce support vous permet d'acheter, de stocker des titres de transport et de voyager dans le métro, le tram, les bus et sur les réseaux : Arc-en-Ciel, TarnBus, les autocars et chemins de fer régionaux, VélÔToulouse, Citiz... en bénéficiant de tarifs préférentiels auprès de certains de ces partenaires.

COMMANDEZ VOTRE CARTE DEPUIS CHEZ VOUS !

Pas besoin de vous déplacer, commandez votre carte Pastel en ligne pour voyager en toute liberté.

Demande et paiement en quelques clics -
livraison à domicile en 5 jours maximum -
service disponible 7j/7 et 24h/24.
Frais de fabrication : 8€.
Une photo d'identité vous sera demandée.

e-AGENCE
sur
tisseo.fr

Les communes* du territoire de Tisséo-SMTC

* donnant droit aux titres de transport pour les personnes à mobilité réduite

Aigrefeuille - Aucamville - Aureville - Aussonne - Auzeville-Tolosan - Auzielle - Ayguesvives - Balma - Baziège - Beaupuy - Beauzelle - Belberaud - Belbeze-de-Lauragais - Blagnac - Brax - Bruguères - Castanet-Tolosan - Castelnest - Castelmaurou - Clermont-le-Fort - Colomiers - Cornebarrieu - Corronsac - Cugnaux - Deyme - Donneville - Dremil-Lafage - Eaunes - Escalquens - Espanes - Fenouillet - Flourens - Fonbeauzard - Fonsorbes - Fourquevaux - Frouzins - Gagnac-sur-Garonne - Goyrans - Gratentour - Issus - Labarthe-sur-Lèze - Labastide-Beauvoir - Labastidette - Labège - Lacroix-Falgarde - Lapeyrouse-Fossat - La Salvetat-St-Gilles - Launaguet - Lauzerville - Lavernose-Lacasse - Le Fauga - Lespinasse - Les Varennes - L'Union - Mervilla - Mondonville - Mondouzil - Mons - Montberon - Montbrun-Lauragais - Montgiscard - Montlaur - Montrabé - Muret - Nouilles - Odars - Pechabou - Pechbonnieu - Pechbusque - Pibrac - Pin-Balma - Pinsaguel - Pins-Justaret - Plaisance-du-Touch - Pompertuzat - Portet-sur-Garonne - Pouze - Quint-Fonsegrives - Ramonville-St-Agne - Rebigue - Roques-sur-Garonne - Roquettes - Rouffiac-Tolosan - St-Alban - St-Clar de Rivière - St-Genies-Bellevue - St-Hilaire - St-Jean - St-Jory - St-Loup-Cammas - St-Lys - St-Orens-de-Gameville - Saubens - Seilh - Seysses - Toulouse - Tournefeuille - Vieille-Toulouse - Vigoulet-Auzil - Villate - Villeneuve-Tolosane.

Où s'informer ?

mon-tarif-tisseo.fr

En quelques clics, découvrez les titres de transport faits pour vous et simulez votre nouveau tarif.

Allô Tisséo

05 61 41 70 70

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi de 6h à 20h et le samedi de 8h30 à 18h30.

Appli mobile

Avec la fonction géolocalisation ou le plan interactif, trouvez le commerçant partenaire Tisséo le plus proche !

Agences Tisséo

Aéroport

Lundi au vendredi : 7h30-20h45,
Samedi : 9h-15h30,
Dimanche et jours fériés : 15h30-22h
T **T2** Station Aéroport

Arènes

Lundi au vendredi : 6h30-19h45,
M **A** Station Arènes
T **T1** **T2**

Balma-Gramont

Lundi au vendredi : 6h30-19h45,
Samedi : 10h30-19h
M **A** Station Balma-Gramont

mdph31.fr

La Maison Départementale des Personnes Handicapées garantit l'accès aux droits et aux prestations des personnes en situation de handicap.

onac-ug.fr

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre apporte aux ressortissants un soutien moral et matériel pour la reconnaissance et la réparation, la solidarité, et la mémoire.

tisseomobibus.com

En plus de son réseau traditionnel, Tisséo propose un service de transport à la demande réservé aux personnes à mobilité réduite, assurant une desserte adaptée.

Basso Cambo

Lundi au vendredi : 6h30-19h45,
Samedi : 10h15-12h40 et 13h-16h45
M **A** Station Basso Cambo

Jean Jaurès

Lundi au samedi : 6h30-19h45
M **A** **B** Station Jean Jaurès

Marengo - SNCF

Lundi au vendredi : 6h30-19h45,
Dimanche et jours fériés :
15h45-22h15
M **A** Station Marengo - SNCF

Où acheter vos titres de transport ?

- Dans l'une des 6 agences Tisséo
- dans les stations de métro et de tram : aux nombreux distributeurs automatiques de titres de transport.
- chez votre commerçant partenaire :
 - + de 100 commerçants partenaires (presse, tabacs et boulangeries) sont identifiables par une enseigne ou un logo Tisséo en devanture.
 - Trouvez le plus proche sur le plan interactif de tisseo.fr ou via l'appli.

Dès le 3 juillet 2017,

des transports pour tous, un tarif pour chacun !



Découvrez le tarif qui vous correspond :

www.mon-tarif-tisseo.fr

tisseo
C'est tout moi



Dès le 3 juillet 2017, la grille des tarifs des transports urbains de la grande agglomération toulousaine change et se simplifie !

Pour plus d'équité, les tarifs sont désormais calculés sur la base des ressources, pour les seniors et retraités, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les personnes à mobilité réduite, et non plus uniquement selon l'activité et/ou l'âge.

À partir du tarif TOUT PUBLIC, 3 taux de réduction peuvent s'appliquer sous conditions de ressources : 70%, 80% ou 100% (gratuité).

Les personnes justifiant d'un statut d'invalidité de 80% ou plus voyagent gratuitement sur le réseau !

Les personnes en situation de handicap (taux de 50 à 79% d'invalidité) peuvent bénéficier d'une réduction ou de la gratuité pour voyager sur le réseau métro, tram et bus Tisséo (hors Navette Aéroport).

Des titres de transport sur mesure

		revenus mensuels supérieurs à 1150€*	revenus mensuels compris entre 811,01€* et 1150€*	revenus mensuels inférieurs ou égaux à 811€*
Voyages réguliers	Abonnement annuel **	-70% 150€	-80% 100€	-100% Gratuité
	Abonnement 31 jours	15€	10€	
Voyages occasionnels	10 déplacements Possibilité de charger jusqu'à 50 déplacements sur votre carte.	6€	4€	

* Calcul du revenu mensuel au 3 juillet 2017 (revalorisation fonction des évolutions nationales) = revenu fiscal de référence / 12 / nombre de parts du foyer.

** paiement comptant uniquement en agences Tisséo.

Pour bénéficier de la tarification solidaire...

Dès le 3 juillet, toutes les personnes invalides civiles, de vue, de guerre ou du travail, dont le taux d'invalidité est compris entre 50 et 79 %, peuvent bénéficier de 70 % de réduction, sans conditions de ressources.

Pour bénéficier de tarifs adaptés, vous devez remplir les critères suivants :

- être âgé de 4 ans et plus,
- être domicilié sur l'une des communes du territoire du SMTC-Tisséo
- être en possession d'une carte de transport à votre nom (ex. : carte Pastel)

Pour bénéficier de la tarification solidaire, vous devez être une personne invalide civile, de vue, de guerre ou du travail, dont le taux d'invalidité est compris entre 50 et 79%.

Pour bénéficier de la gratuité, vous devez être une personne invalide civile, de vue, de guerre ou du travail, dont le taux d'invalidité est de 80% ou plus.

Comment procéder ?

1^{ère} étape : Les pièces à fournir

- pour tous, une pièce d'identité,
- pour les invalides civils, de vue ou du travail : la notification de décision du taux d'invalidité délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- pour les invalides de guerre : la carte d'invalidité délivrée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) en cours de validité,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les personnes invalides de 50 à 79%, prétendant à 80% de réduction ou à la gratuité, doivent également fournir leur dernier avis d'imposition (jusqu'à fin septembre 2017, l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 ; à partir d'octobre 2017, l'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016).

2^e étape : Où faire votre demande de droit à réduction ?

- sur l'e-Agence, dans le cadre d'une première demande de carte,
- dans les Agences Tisséo, muni de votre carte et de vos justificatifs.

Accompagnants

pour les personnes avec un taux d'invalidité de 80% ou plus.

Vous avez besoin d'un accompagnant pour faciliter vos déplacements (indication sur votre carte d'invalidité par les mentions « Tierce personne » ou « Besoin d'accompagnement ») : une seconde carte Pastel peut vous être délivrée, au bénéfice d'un accompagnant éventuel.

Cette carte « accompagnant » permet un accès gratuit au réseau Métro, Tram et Bus Tisséo (hors Navette Aéroport), et ne peut être utilisée qu'en présence de la personne accompagnée.

POUR QUI ?

Avoir une carte d'invalidité avec la mention « Tierce personne » ou « Besoin d'accompagnement ».

COMMENT PROCÉDER ?

Les démarches peuvent être effectuées par la personne en situation d'invalidité ou l'accompagnant lui-même. Les mêmes conditions d'obtention des droits à gratuité que la personne en situation d'invalidité sont appliquées, ainsi que la durée de ses droits.

OÙ LA DEMANDER ?

- sur l'e-Agence (dans le cadre d'une 1^{ère} demande de carte),
- dans les Agences Tisséo.

Le saviez-vous ?

Si vous êtes accidenté du travail ou en maladie professionnelle, vous devez faire valoir vos droits auprès de la MDPH : le taux d'incapacité permanente mesuré par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM) ne permet pas de bénéficier de réduction ou de la gratuité des transports sur le réseau Tisséo.

Il en va de même pour les titulaires d'une carte « Priorité pour personne handicapée ».